Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de

Lausanne

Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres

Band: 3 (1960)

Heft: 3

Artikel: Le traité de Versailles : paix carthaginoise?

Autor: Chevallaz, Georges-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-869916

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE TRAITÉ DE VERSAILLES : PAIX CARTHAGINOISE ?

Le problème des relations internationales a pris, durant le dernier demi-siècle, à la fois une gravité et une complexité nouvelles. Depuis cinquante ans, nous vivons une époque révolutionnaire, aussi bien dans le domaine des relations internationales que dans l'échange des biens et des idées. Mais, par un singulier paradoxe, en même temps que les nations devenaient plus proches par la domination de l'espace, plus interdépendantes par le développement de l'économie, elles s'éloignaient souvent par le raidissement des antagonismes nationaux ou l'opposition, plus mystique que rationnelle, des systèmes politicosociaux. Et l'intensification du trafic supersonique, le passage des fusées stratosphériques entre les continents, la suppression de la distance éveillent plus de crainte que d'enthousiasme fraternel. Plus proches et moins près de s'entendre : tel semble le destin où sont déterminés les peuples d'aujourd'hui.

S'il est des constantes historiques, le climat de notre époque, par l'interpénétration des rapports, par le rythme accéléré des événements, par la révolution des conditions de vie, est sans doute profondément différent du climat du passé. L'économie en constant mouvement pèse d'un poids plus lourd sur l'événement politique. L'opinion joue un rôle nouveau. Elle est plus constamment sollicitée, par des propagandes multiples et divergentes, asservie parfois à des affirmations unilatérales, instrument à l'occasion, plus rarement force spontanée. Pour autant, l'homme ne perd pas ses droits : il est même possible que l'usure des systèmes entrechoqués, la prépondérance apparente des techniques aboutissent, en fin de compte, à accroître son rôle.

Complexité donc :

« Lorsque la recherche historique n'est pas orientée et limitée par un point de vue préconçu, remarque Renouvin, elle aboutit presque toujours à constater que, dans les relations internationales, l'influence des conditions économiques et financières, celle des courants de la psychologie collective, celle enfin du comportement personnel des hommes de gouvernement se complètent et se pénètrent... Isoler un aspect de réalités qui sont toujours complexes et lui accorder une préférence, c'est renoncer au meilleur de l'effort d'interprétation, c'est perdre de vue, selon le mot de Werner Sombart, l'innombrable variété de mobiles dont l'action se manifeste dans l'histoire. » ¹

L'histoire ne suit pas une ligne continue, quelque schéma d'évolution fatale. Elle connaît des « tournants », des moments où son cours est en quelque sorte suspendu à des décisions nouvelles, déterminant une orientation durable. Ainsi en est-il, au lendemain des grands conflits, des négociations et des traités de paix. L'année 1919 met fin à une certaine Europe. Le traité de Versailles formule une Europe nouvelle. Les négociations qui se déroulèrent à Paris en 1919 ont donc un poids historique tout particulier. Elles revêtent aussi un intérêt singulier par le fait que, pour la première fois, un règlement général de paix est élaboré par les représentants d'Etats démocratiques. Je n'entends pas, en quoi que ce soit, en renouveler l'histoire, déjà abondamment évoquée. Mais, si possible, me dégageant du mot à mot, m'efforcer d'en restituer le climat, d'en évaluer les chances et d'en mesurer les risques.

Le 8 janvier 1918, devant le Congrès des Etats-Unis, Wilson développait, en ses « Quatorze points », le programme de la paix, le « seul possible », affirmait-il. Ces quatorze points pouvaient se résumer en trois principes directeurs :

Le premier est le refus de la diplomatie traditionnelle, de la politique des traités secrets, des alliances, de la politique des annexions par le droit du plus fort, qui légitime l'esprit de revanche et enchaîne les guerres les unes aux autres par la fatalité des représailles.

Le second est l'affirmation que la paix doit être fondée sur le droit et sur la justice. Ce droit et cette justice étant, conséquence logique des conceptions démocratiques, le droit des peuples à leur liberté, soit sous la forme d'indépendance : cas de la Belgique ou de la Pologne, soit sous la forme d'un développement autonome : peuples de la monarchie austro-hongroise ou nationalités de l'Empire ottoman. Révolutionnaire, contraire à la tradition diplomatique européenne, ce principe ne doit pas être absolu dans son application. Il ne brise

¹ P. Renouvin, L'Histoire contemporaine des relations internationales; orientation de recherches, dans la Revue Historique, 1954, p. 255.

pas entièrement avec l'histoire, puisqu'il se nuance, puisqu'il ne doit pas entraîner, dans l'idée de Wilson, l'éclatement pur et simple de

l'Empire des Habsbourg.

Mais le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la satisfaction de ce que Wilson pense être le vœu légitime et durable des peuples, le désir de vivre libres, n'est pas une garantie suffisante de la paix du monde. On pourrait même craindre qu'il ne soit, contribuant à diviser l'Europe, émiettant la souveraineté, source d'anarchie et de désordre. La diplomatie des alliances traditionnelles assurait au moins un certain équilibre, une certaine cohérence à la mosaïque des peuples. L'individualisme des nations, sans limites, sans freins, pourrait balkaniser l'Europe, y hérisser des nationalismes forcenés, intransigeants et agressifs, y dresser un cloisonnement de petites autarcies instables au lieu des groupements économiques d'une certaine ampleur qui s'étaient développés au cours du XIXe siècle. Dans cette jungle, les forts ne tarderaient pas à jouer des coudes. La paix du monde serait moins bien garantie qu'elle ne l'était sous l'ancien régime par l'équilibre des puissances.

Aussi, pour parer au risque d'éclatement et d'anarchie que comportait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, Wilson entendait-il substituer à l'équilibre des puissances un ordre nouveau, une autorité internationale qui serait caution du droit et de la justice, qui garantirait la liberté des peuples, définirait les conditions d'une coopération économique (point 3), veillerait à la réduction des armements jusqu'au minimum indispensable à la sécurité intérieure (point 4). C'est l'idée fondamentale — et le 3° principe directeur que l'on peut dégager des Quatorze points wilsoniens — d'une Ligue des Nations donnant des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'inté-

grité territoriale aux petits comme aux grands Etats.

Les Quatorze points s'inscrivaient-ils dans la lignée des « offensives de paix » comme un piège tendu à l'adversaire, comme un moyen propre à amollir l'esprit de lutte, un appât, un instrument destiné à diviser l'opinion allemande, en donnant une réponse dans le ton de la « motion de paix » votée en juillet 1917 par les partis de gauche qui formaient la majorité du Reichstag ?

Il ne fait pas de doute que les Quatorze points trouvèrent de l'écho dans les milieux libéraux d'Allemagne: ils paraissent et paraîtront, surtout dès septembre 1918, une porte de sortie point glorieuse, mais honorable pour un pays qui, sans doute, va perdre la guerre. Mais, pour autant, il ne s'agissait pas essentiellement, dans l'esprit de Wilson, d'un stratagème, d'une sorte de cheval de Troie qui permettrait de mieux écraser un ennemi momentanément divisé et hésitant. Cela

aiderait peut-être à la victoire, mais Wilson entendait bien réaliser les conditions qu'il avait définies le 8 janvier. L'obstination qu'il mettra à défendre la Ligue des Nations devant les Alliés, devant le Sénat, puis devant le peuple américain témoigne de la force de sa conviction.

Dira-t-on que les « Quatorze points » étaient la définition d'un idéal irréalisable, de l'utopie d'un théoricien égaré dans le maquis politique et diplomatique ? Rendant hommage, non sans ironie, au Président américain, Clemenceau parlera, devant la Chambre française, le 29 décembre 1918, de son esprit large, ouvert et haut, celui d'un homme qui « inspire le respect par la simplicité de ses paroles et la noble candeur de son esprit » (Journal officiel à la Chambre des députés). Ce trait de « noble candeur », on pourra l'appliquer à juste titre au comportement de Wilson face à ses partenaires européens, vieux routiers de la politique, face aux problèmes pratiques. Il ne doit pas mettre en cause le réalisme du but qu'il entendait définir, la nécessité pragmatique des principes qu'il affirmait.

Dira-t-on que le vœu d'une paix de réconciliation, le souci d'un organisme supra-national, maîtrisant les guerres et imposant son arbitrage efficace à tous les différends, était conforme au vœu immédiat des peuples? Cela serait beaucoup dire. En cette fin de guerre, il serait bien aventureux de dégager de la polyphonie confuse des opinions nationales l'expression d'une idée raisonnable, et surtout d'une seule idée raisonnable. Les criailleries des nationalismes à courte vue l'emportent certes à la fin de 1918 et en 1919 sur l'expression d'un sentiment de solidarité universelle. Et si l'on est effectivement las de la guerre, si l'on souhaite la paix, c'est avant tout la paix de son propre confort : la démobilisation, le plein emploi, le désir de jouir de la vie, d'échapper aux contraintes du temps de guerre, et le souci, qui satisfait matériellement et sentimentalement, de « faire payer les autres », de tirer juste vengeance de l'ennemi vaincu.

Mais plus loin que l'appétit immédiat des peuples fatigués de la guerre, les principes de Wilson rejoignent l'espoir des hommes qui réfléchissent. Ils s'inscrivent dans la continuité d'un effort de construction internationale, sensible dès la fin du XIX^e siècle. Citons les résolutions — tragiquement inefficaces — de l'Internationale ouvrière. Evoquons aussi les nombreux « congrès de la paix » réunis dans l'avant-guerre. ¹

¹ A. DE LA PRADELLE, La paix moderne (1899-1945). De La Haye à San Francisco, Paris 1947.

Il y avait eu d'ailleurs, de la part des gouvernements, une tentative de substituer aux antagonismes classiques et aux règlements de compte par la force un système d'arbitrage, ainsi qu'un essai de réduire les armements et de limiter l'emploi de certaines armes. Sans doute les deux conventions de La Haye, de 1899 et de 1907, étaient-elles d'une efficacité restreinte. Elles n'en constituaient pas moins l'esquisse d'une loi, l'amorce d'une organisation internationale, d'une autorité arbitrale qui s'efforcerait de mettre quelque ordre dans l'anarchie des nations.

Les intentions de Wilson rejoignent aussi l'espoir de ceux qui, comme Péguy en 1914, étaient partis pour la guerre dans le vœu que, du conflit, naisse un monde nouveau. « Sommes-nous chargés de gagner quand même et à n'importe quel prix, ou sommes-nous chargés de maintenir un certain niveau de l'humanité ? C'est-à-dire sommes-nous chargés d'être des vainqueurs ou d'être des nobles ? », avait dit

le poète français à Jean de Pesloüan.

Espoir des plus désintéressés d'entre les hommes. Volonté raisonnable aussi. « La guerre ne paie plus », telle avait été déjà la conclusion de Sir Norman Angell dans «La grande Illusion», qu'il publiait en 1909. C'était surtout la conclusion des faits, le bilan qu'on pouvait dégager de la guerre et de ses conséquences économiques. La guerre n'était plus décidément ce jeu de princes, cette manœuvre classique de mercenaires empanachés, ces cavalcades héroïques et colorées d'escadrons choisis. Elle opposait des millions d'hommes ; guerre d'usure, elle engageait profondément l'économie des pays, elle accumulait les destructions à un rythme de catastrophe. Elle devenait réellement, plus qu'elle ne l'avait jamais été, une impossibilité de la raison. Cette constatation devait s'imposer particulièrement à l'Europe.

C'est l'Europe qui est la victime du conflit. C'est elle qui a perdu la plus grande partie des 8 590 000 hommes tombés sur les champs de bataille. C'est elle qui a littéralement gaspillé plus de 800 milliards de francs or engloutis dans le conflit ¹. L'évolution, déjà esquissée avant 1914, qui fait glisser d'Europe en outre-mer, et particulièrement aux Etats-Unis, la puissance économique, est singulièrement précipitée par le conflit, et ne peut, selon le mot de Valéry « qu'entraîner le retour de l'Europe au rang secondaire que lui assignent ses

dimensions ».

¹ Sur les conséquences du conflit : A. Demangeon, Le déclin de l'Europe, Paris 1920. Sur le problème des réparations : Weill-Raynal, Les réparations allemandes et la France. 3 vol., Paris 1948.

Les finances d'Etat sont en pleine déroute. La dette publique de la France a été multipliée par 7, celle de l'Angleterre par 11, celle de l'Allemagne par 40. Il ne saurait être question de chiffrer le vide que représentent pour les pays d'Europe la perte d'une main-d'œuvre qualifiée, la saignée de la jeune génération, l'usure d'un outillage utilisé à fond, sans possibilité de renouvellement, la perte des marchés d'outre-mer obligés de chercher leurs fournitures ailleurs que dans les pays d'Europe dont l'économie, tendue vers la guerre, était incapable de satisfaire à la demande des clients traditionnels.

La balance des comptes, favorable aux pays d'Europe occidentale avant la guerre, leur est maintenant déficitaire. En 1918, le déficit du commerce européen avec les Etats-Unis, le Canada et l'Argentine est de 118 milliards de francs or ; il n'était que de 15 milliards en 1913, largement compensé alors par les revenus de placements maintenant en bonne part résorbés. Ainsi les pays d'Europe, créanciers du monde avant la guerre pour des milliards de francs, sont, à la réserve de la Grande-Bretagne, du reste appauvrie, devenus des débiteurs, et des débiteurs aux solvabilités précaires.

Aux dépenses de guerre s'ajoutent les dépenses de reconstruction, de réadaptation, d'équipement. Comment la nouvelle Allemagne se réintégrera-t-elle à l'Europe, dont elle était un des éléments constituants tant par sa prospérité que par ses difficultés? Quel équilibre économique trouveront les pays d'Europe centrale, les Etats créés sur la base du principe des nationalités, après l'éclatement de la monarchie austro-hongroise? Difficultés économiques, différends sociaux : la crise de réadaptation économique sera aussi une crise sociale. Et le précédent soviétique, la prise du pouvoir d'octobre 1917, est un vigoureux encouragement à tous ceux qui, dans le monde ouvrier, conçoivent la justice en termes de révolution.

La tâche de reconstruction doit l'emporter, si l'Europe veut vivre, sur les ressentiments de guerre. Elle ne peut être conçue à l'échelle des nations étroitement cloisonnées, aux frontières fixées par les hasards de l'histoire ou par l'incertitude des langues. Les peuples d'Europe sont condamnés à la solidarité et condamnés à coopérer. La nécessité d'un organisme dépassant les souverainetés nationales est donc évidente. La nécessité d'aller au-delà des antagonismes classiques est incontestable.

Noble candeur? Il s'agit bien plutôt d'une conscience claire de la nécessité, d'un réalisme vrai, dont le destin tragique de l'Europe démontrera plus tard toute la valeur.

Cette exigence apparaissait-elle clairement aux partenaires européens du Président Wilson? Sans doute, le 5 janvier 1918, Lloyd George avait-il exposé devant les représentants des syndicats britanniques des idées sensiblement analogues à celles que Wilson allait

exprimer au Congrès.

Sans doute, à la veille de l'armistice, les Alliés ont-ils accepté, comme l'Allemagne, que les Quatorze points constituent la base des futurs traités de paix. Les seules réserves concernent « la liberté des mers » (point 2) et le sens à donner au mot « réparations ». Mais les efforts du colonel House ont été laborieux et il a fallu que le représentant américain fît allusion à l'éventualité d'une paix séparée entre les Etats-Unis et les puissances centrales pour obtenir l'adhésion (chargée de combien de restrictions mentales) des Français, des Anglais et des Italiens aux principes des Quatorze points. ¹

Les négociations de Paris ne sont d'ailleurs pas engagées que le naturel est revenu au galop. Dans la campagne électorale de décembre 1918, Lloyd George met en batterie l'arsenal de l'esprit de revanche. C'est l'Allemagne, ce sont les Huns qui « paieront jusqu'au dernier pfennig », qu'on « pressurera jusqu'à entendre craquer les pépins ». Ces slogans sommaires ont leur plein résultat: les trois quarts des sièges échoient à la coalition Lloyd Georgienne dans la « Chambre kaki ». Sans doute, après avoir battu l'estrade électorale, Lloyd George se montrera-t-il plus modéré dans les discussions de Paris. Il y évoluera même d'une manière déconcertante. L'Angleterre a moins d'intérêts immédiats, moins de ressentiments à assouvir dans les affaires européennes. Principale bénéficiaire de la liquidation des colonies allemandes et de l'éclatement de l'empire ottoman, grâce à l'habile stratagème des mandats coloniaux, elle peut en Europe se montrer belle joueuse. Lloyd George aussi bien s'efforcera-t-il d'empêcher que la paix ne soit trop lourde pour l'Allemagne. Suivant de près les réactions de l'opinion publique anglaise, influencé sans doute par certains membres de la délégation anglaise, dont Keynes, et par tout un courant des services diplomatiques, il tient à limiter les avantages que la France pourrait retirer du traité. Peu soucieux, conformément à la tradition britannique, d'engager son pays dans les affaires euro-

¹ Sur les négociations préliminaires à l'armistice et sur les débats de l'année 1919: E. M. House et Chs Seymour, Ce qui se passa réellement à Paris en 1918-1919, Paris 1923. — Chs Seymour, Papiers intimes du Colonel House. 4 vol., Paris 1927-1931. — Les documents les plus précis sur les entretiens des grands sont: P. Mantoux, Les délibérations du Conseil des quatre (24 mars-28 juin 1919). 2 vol., Paris 1955. — Les procès-verbaux établis par Sir Maurice Hankey, dans: Papers relating to the foreign relations of the U.S. 1919. The Paris Peace Conference. 2 vol., New York 1942.

péennes, il fera tout pour vider de sa substance et de son efficacité le Pacte de la SDN. Et s'il propose le fameux traité de garantie anglo-américain aux frontières de la France, c'est avec cette restriction mentale qu'il y a loin de la promesse à la réalisation. ¹

La position de Clemenceau est sans doute moins ondoyante. Elle n'est guère plus favorable aux théories wilsonniennes en fin de compte. Sans doute faut-il savoir gré au vieux réaliste d'avoir fait litière des outrances du maréchal Foch et du Président Poincaré qui, n'ayant rien appris ni rien oublié, les yeux fixés sur la « barrière sacrée » du Rhin, étaient incapables de penser l'avenir de la France et de l'Europe en d'autres termes que ceux d'une sécurité militaire nationale et d'un cordon de sentinelles, l'arme au pied, impuissantes inévitablement contre la volonté des peuples et le dynamisme de l'évolution économique. Mais s'il ne s'entête pas à défendre l'impossible, il a vécu toute sa vie politique, dès 1870, dans le climat de l'antagonisme France-Allemagne et dans la nostalgie de l'Alsace-Lorraine injustement annexée. Réaliste, pessimiste, comme le constate Renouvin², il n'était pas fait pour réaliser un plan positif, et son discours à la Chambre, le 29 décembre 1918, ne laisse place à aucune équivoque : si, par déférence, il donne une adhésion toute symbolique aux généreux principes de Wilson, à la cause de la justice internationale, sa préférence va à la politique traditionnelle de la sécurité militaire des peuples, des alliances et de l'équilibre des puissances.

Quant à l'Italie, elle est, avec Orlando et Sonnino, tout entière à son amertume: les promesses faites à Londres en 1915 et à Saint-Jean-de-Maurienne en 1917 ne seront pas tenues. L'Amérique s'oppose à justifier sur l'Adriatique des annexions de conquête ou de pourboire, et les deux autres partenaires, la France et l'Angleterre, s'appuient sur ce noble prétexte pour passer outre à leurs engagements. ⁸

Face à ses partenaires, Wilson disposait, outre la justification de ses convictions, d'arguments très persuasifs, de moyens d'action d'une force apparemment irrésistible. Si l'intervention américaine avait déterminé, de toute évidence, le sort de la guerre et sauvé les Alliés de la défaite, la collaboration des Etats-Unis s'imposait tout autant au relèvement d'une Europe déchirée, endettée, menacée par l'expansion révolutionnaire. « Non seulement l'Europe devait déjà à l'Amérique plus qu'elle ne pouvait lui payer, constate Keynes, mais seuls

¹ Sur les réactions de l'opinion britannique : Mac Callum, Public opinion and the last Peace. Londres 1944.

² P. Renouvin, Les crises du XXe siècle, I, p. 161. Paris 1957.

⁸ R. Albrecht-Carrié, Italy at the Peace Conference. New York 1938.

des secours largement dispensés pouvaient la sauver de la famine et de la banqueroute. ¹ » Et en parlant de Wilson : « Jamais nul philosophe n'avait brandi de telles armes contre les grands de ce monde. »

A ces arguments matériels, en quelque sorte, s'ajoute — bien que la voix des peuples soit souvent équivoque ou contradictoire — le climat de l'accueil fait à Wilson au moment où il prenait pied sur la terre d'Europe à la fin de 1918. L'enthousiasme quasi mystique, messianique, pourrait-on dire, qu'il avait soulevé, donnait à sa personne et à la cause qu'il entendait défendre un crédit considérable, une autorité morale dépassant très largement celle de ses partenaires. Le messager d'une paix millénaire tranquillise les nations lasses de la guerre. Le héraut du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes suscite chez les sujets de l'Europe orientale des espoirs sans limites. Il est vrai que ce sont aussi des espoirs confus et qu'au bon grain se mêle bien de l'ivraie.

Mais, ce que n'ignorent pas sans doute Clemenceau ni Lloyd George, ce capital de crédit moral est déjà largement hypothéqué par la situation électorale américaine. Et, d'autre part, l'intervention personnelle de Wilson dans la négociation des traités, « Jupiter descendant de l'Olympe » comme le dit Bailey, affaiblira considérablement sa position. ²

Situation électorale américaine: c'est à dessein que j'emploie ce mot, plutôt que de parler d'un mouvement de retour à l'isolationnisme traditionnel. Il y a sans doute un fort courant isolationniste aux Etats-Unis, qui s'alimente aux sources de l'Adresse d'adieux de Washington et au message de Monroe. Mais cet isolationnisme n'est pas donné gagnant d'avance, pas plus que le traité de Versailles ne sera, d'avance, condamné devant le Sénat américain. Dans la nébuleuse confuse qu'est l'opinion américaine, il faut noter même, à l'opposé de l'isolationnisme qui conduirait à se détacher avec dédain des querelles européennes, une volonté de sanctions sévères à l'égard de l'Allemagne. Comme le spectateur d'un western traditionnel, l'Américain moyen attend que le shériff administre aux coupables une correction spectaculaire.

¹ J. M. Keynes, Les conséquences économiques de la paix, p. 41. Paris 1920. ² T. A. Bailey, Wilson and the Peacemakers, p. 71. New York 1947. — Sur les réactions américaines, on lira notamment: J. Daniels, The Wilson Era, 1917-1923, Chapel Hill 1946; F. Debyser, Le Sénat des Etats-Unis et le traité de Versailles, Paris 1932; L. Paxson, American Democracy and the World War, New York 1936.

On le verra bien aux réactions qui marqueront l'armistice du 11 novembre. Il y eut, constate Bailey ¹, un grand désappointement : «Toute l'Amérique eût désiré qu'on marchât sur Berlin. Le fait qu'on laissât inviolé le territoire ennemi parut une traîtrise. « Notre réponse aux arguties des Huns doit être une guerre plus forte », dit un journal de Cleveland. « Il faut mettre en pièces le gang sanguinaire d'étrangleurs et de pirates qui nous a délibérément jetés dans la guerre », dit une feuille de Charleston. »

Le sénateur républicain Henry Cabott-Lodge — qui sera le principal adversaire du traité de Versailles — dit toute sa crainte d'une paix sans force. Et l'ancien président Théodore Roosevelt, resté très mousquetaire en dépit des années : « Dictons la paix à coups de canon au lieu d'en disserter au cliquetis des machines à écrire. » ²

Courant isolationniste, débattue « expiationniste », impulsion punitive du moment de l'armistice, volonté réelle aussi d'organiser la paix, telles sont les réactions contradictoires du peuple américain.

Mais il y a surtout l'antagonisme électoral de deux partis : c'est à la faveur de la division des républicains que Wilson a dû son élection en 1912. Sa réélection, en 1916, à quelque 600 000 voix de majorité, n'a pas été triomphale. Il conviendrait au moins, dans les circonstances aussi graves que celles de 1918 et 1919, de soustraire la politique étrangère aux controverses et aux polémiques électorales des partis. Il faudrait pratiquer une politique bipartisane, donner plus de force à la diplomatie américaine en montrant qu'elle s'appuie sur une majorité stable du Congrès. Or Wilson — sans doute avait-il des raisons de douter de l'entière bonne foi de ses adversaires républicains (Théodore Roosevelt, leader du parti républicain, menait contre le Président une campagne acharnée) — a, tout au contraire, engagé sa personne et sa conception de la paix dans la lutte électorale d'octobre-novembre 1918, lors du renouvellement de la Chambre des représentants et d'un tiers du Sénat. Son appel électoral, le 25 octobre 1918, ne laisse aucun doute à cet égard, et brise la convention tacite passée entre les partis : « Si vous approuvez ma politique, dit-il aux citoyens américains, et si vous entendez que je puisse être, avec autorité et assurance, votre garant, dans les affaires intérieures et dans les affaires internationales, je vous demande très sérieusement de réélire une majorité de démocrates au Sénat et à la

¹ T. A. Bailey, op. cit., p. 40.

² T. A. Bailey, op. cit., p. 72.

Chambre des représentants. » En des circonstances aussi délicates, cette parole était imprudente. Et Wilson, alors que des facteurs locaux jouaient en fait un rôle capital dans ces élections, serait obligé de considérer un échec électoral des démocrates comme un désaveu de toute sa politique.

Ce qui n'a pas manqué d'arriver : les républicains, en novembre 1918, ont emporté la majorité dans les deux chambres du Congrès. La conséquence logique, impérieuse, en eût été de confier à une délégation bipartisane le soin de représenter les Etats-Unis à la Conférence de la paix, et, quant au Président, de rester sur la réserve, de conserver sa liberté de manœuvre. L'autorité américaine en eût été grandie encore à la Conférence de la paix et Wilson eût eu plus de facilité à faire adopter ses vues au Sénat américain. Mais le professeur de science politique doit céder le pas au missionnaire imbu de sa vocation. En dépit des conseils de ses proches, de Lansing notamment, et de ses adversaires, en dépit de tous les précédents, en dépit de tout bon sens, Wilson s'institue chef de la délégation américaine à la Conférence. Il s'entoure d'une délégation monocolore : Lansing, son Secrétaire d'Etat, le colonel House, son confident, le général Tasken Bliss et un seul républicain, le diplomate de carrière Henry White. Le Sénat en conçoit la plus grande amertume : il n'a pas été consulté préalablement, et aucun de ses membres ne fait partie de la délégation. Sans doute Wilson ne tenait-il pas à emmener à ses côtés la personnalité éminente d'Henry Cabott-Lodge, avec qui il entretenait des rapports peu cordiaux.

Quoi qu'il en soit, le crédit de la délégation américaine est mesuré. Et Théodore Roosevelt — ce sera, je crois, sa dernière intervention politique — l'annoncera à l'Europe : « M. Wilson n'a actuellement aucune autorité pour parler au nom du peuple américain. » Le sort du traité de Versailles se jouera non sur la SDN et sur l'isolationnisme, mais sur une querelle de partis. Ne jouissant plus d'un crédit unanime dans son propre pays, Wilson n'est, de surcroît, pas l'homme de la négociation. Il faut sans doute nuancer le portrait caricatural qu'en esquisse Keynes : « Le président n'était ni un héros, ni un prophète. Il n'était même pas un philosophe. Il manquait de cette préparation intellectuelle supérieure qui lui eût été nécessaire pour lutter contre les fins et dangereux sorciers qui étaient passés maîtres dans un jeu rapide dont il n'avait nulle expérience.

... Notre Don Quichotte aveugle et sourd entrait dans un repaire où c'était son adversaire qui tenait en main la lame rapide et étincelante... Il eût pu prêcher un sermon à propos de tous ses principes ou adresser une prière superbe au Tout-Puissant pour leur exécution. Mais il ne pouvait adapter leur application concrète à l'état de choses européen. » ¹

Mais il reste que Wilson, historien de la démocratie américaine, homme d'Etat conscient des hautes responsabilités de son pays, connaît mal les problèmes européens. Il est au surplus peu doué pour le débat, la discussion pied à pied, la controverse vive. Il est trop perplexe, trop lent. Il a trop de peine à s'adapter. Il s'attache avec obstination à quelques principes et se laisse manœuvrer sur la plupart des problèmes pratiques. La foi en sa mission lui enlève tout sens critique, l'aveugle littéralement.

Devant la rude fermeté d'un Clemenceau, la versatilité ondoyante, déconcertante, mais habile, d'un Lloyd George, Wilson, mal soutenu — par sa faute en partie — dans son pays, s'accrochera à un seul élément: sauvegarder, même au prix de concessions, de contradictions graves aux engagements des Quatorze points, le principe essentiel de la Société des Nations.

Et dès lors, on peut se demander ce qui va sortir de cette confrontation inégale, de ce débat où Wilson s'engage perdant. Dans quelle mesure Clemenceau obtiendra-t-il la satisfaction de cette sécurité classique qu'il réclame pour la France? Dans quelle mesure la paix de Versailles sera-t-elle pour l'Allemagne une « paix carthaginoise » au sens où l'entend Keynes?

Dans son discours au Congrès du 8 janvier 1918, Wilson avait dit notamment : « Nous ne désirons pas combattre l'Allemagne par les armes ou par des combinaisons économiques hostiles si elle consent à s'associer à nous et aux autres nations pacifiques du monde dans des conventions de justice, de légalité et de loyauté mutuelles. Nous désirons seulement qu'elle accepte une position d'égale à égale avec les autres nations du monde... Et nous n'avons pas la prétention de l'inviter à changer ou à modifier quoi que ce soit dans ses institutions. Mais il est nécessaire, nous devons le dire franchement, il est nécessaire, préalablement à tout rapport que nous pourrions nouer raisonnablement avec elle, que nous sachions au nom de qui parlent ses représentants quand ils s'adressent à nous, si c'est au nom de la majorité du Reichstag ou au nom du parti militaire et des tenants d'un impérialisme dominateur. »

¹ J. M. Keynes, op. cit., pp. 42-43.

² J. M. KEYNES, op. cit., p. 40.

Cette exigence d'un changement à la tête de l'Allemagne, le Président la formulera à nouveau dans la 3° note, le 23 octobre 1918, en réponse à la demande d'armistice allemande. Elle doit, à mon avis, s'interpréter ainsi : c'est une minorité dirigeante, le parti militaire ou le parti impérialiste qui a engagé et mené le conflit. En même temps qu'il prétend trouver dans les représentants authentiques du peuple allemand, de la majorité du Reichstag, des interlocuteurs valables, Wilson atténue leur responsabilité. Il fait une discrimination : les dirigeants impériaux, le parti impérialiste ne représentent pas le peuple allemand, par conséquent ce peuple allemand ne saurait être pleinement responsable de la guerre et de ses conséquences.

Il serait à la fois injuste et psychologiquement maladroit de faire endosser au gouvernement nouveau, aux républicains de Weimar, la responsabilité de la défaite et la culpabilité de la guerre. Injuste, puisqu'on admet le rôle dominant et néfaste du parti impérialiste, minorité agissante et influente. Si l'on voulait une paix de représailles, c'est à cette minorité qu'il convenait de faire signer la capitulation et le traité, de telle manière que ne se puisse accréditer la légende d'une Allemagne invaincue, mais poignardée dans le dos par les civils. Psychologiquement maladroit, parce que, les contraignant à assumer la défaite et l'aveu d'une culpabilité collective, on discréditerait définitivement les dirigeants républicains aux yeux du peuple allemand. Or il faut bien admettre — en dépit de tout ce qu'on a dit gratuitement sur le peu de sincérité de leur pacifisme — que ces dirigeants sont tout de même ceux qui, depuis de longues années, ont cherché à freiner la politique impérialiste. Ils sont incontestablement les meilleurs partenaires des Alliés s'il s'agit d'orienter l'Allemagne sur les voies de la paix.

Il y a, je le sais bien, la thèse française d'une « Allemagne éternelle ». On trouve jusqu'à un Renouvin, par ailleurs objectif et nuancé, pour y sacrifier quelque peu. Citant à l'appui de sa thèse la caution pittoresque mais douteuse de Keyserling et de son « Analyse spectrale de l'Europe », il insiste dans son cours sur les aspirations allemandes à l'irrationnel, à l'infini, à l'héroïsme gratuit : « Si l'Allemagne unifiée subsiste, les traits de la psychologie collective subsistent aussi. Vous savez quels sont ces traits : le sens de l'obéissance, de la discipline, le respect de la hiérarchie ; les Allemands ont le sens de l'organisation de masses et ils n'ont pas le désir de pratiquer réellement la liberté politique. Et ces Allemands de 1919 gardent, malgré la défaite, le sentiment de la supériorité que possède le peuple allemand, ce sentiment de supériorité qu'ils avaient acquis au cours du XIX° siècle. On peut donc dire que la « volonté de puissance », pour

employer une expression allemande, subsiste en 1919 en Allemagne, malgré la défaite. » ¹

Certes, un complexe de supériorité demeure. Et, le refoulant, la défaite le rend peut-être plus vivace, suscitant la fierté farouche d'un peuple abattu. Pensons au sabordage de la flotte à Scapa Flow, au retour des soldats couronnés de chêne, aux drapeaux français brûlés à Berlin, à l'« Invictis victi victuri » de certain monument aux morts. Phénomène inévitable: la France de 1871 a-t-elle réagi différemment, au terme d'une guerre que Napoléon III avait pourtant provoquée par complexe de supériorité? Car il n'est pas inutile de rappeler que si « cinq fois en 120 ans la France a été envahie par les bandes du Nord », l'Allemagne peut plaider contre sa voisine un dossier historique aussi chargé d'agressions caractérisées. Si l'Allemagne de 1914 a eu son mouvement pangermaniste — et Renouvin, dans son cours sur l'Allemagne de Guillaume II, en démontre à la fois l'influence et les limites² — la France, à côté d'hommes raisonnables, tel Caillaux, avait eu aussi Boulanger et Déroulède, toute l'hystérie nationaliste des années 1880 à 1900, tout l'expansionnisme colonial aussi, qui est bien à sa manière l'expression d'un complexe de supériorité, d'une «volonté de puissance ». Volonté de puissance qui n'avait même pas pour elle l'explication d'une économie pléthorique en quête d'indispensables débouchés. Certes la victoire du Reich eût fait peser sur l'Europe tout le poids de l'hégémonie allemande, sans grand souci du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Sans doute le Reichstag avait-il voté au début de la guerre les crédits militaires. Sans doute est-il trop commode de dépeindre les peuples comme une douce procession d'âmes pacifiques, transformée en horde guerrière et lancée dans la guerre par la folie criminelle d'une minorité sans aveu. Et l'on comprend bien que la France ait tenu à garantir sa sécurité.

Convenait-il, pour autant, d'imprimer à tout le peuple allemand, pour plus d'une génération, la marque d'infamie? Ne risquait-on pas, le mettant au banc des réprouvés, de susciter en lui les forces inévitables de la revanche, de décupler le sentiment de fierté blessée d'un peuple vaincu?

Le vainqueur était bien fondé à poser à la conclusion de l'armistice des conditions qui empêcheraient l'Allemagne de reprendre les armes après un temps d'arrêt. Mais, l'armistice conclu, et s'agissant d'établir une paix de justice qui ne servît pas de prétexte à engager à bref délai

¹ P. Renouvin, Les relations internationales de 1914 à 1945. Paris 1953.

² P. RENOUVIN, L'Empire allemand sous Guillaume II. Paris 1954.

des conflits de revanche, ne devait-on pas admettre l'Allemagne à participer à une partie au moins des délibérations ?

En 1814, le premier traité de Paris avait laissé la France plus grande qu'elle n'était avant la Révolution. Elle était présente au Congrès de Vienne et participait à la réorganisation de l'Europe. Certes le gouvernement de Louis XVIII n'était pas celui de Napoléon. Mais si les monarques coalisés avaient pu, quelques mois après la fin de la guerre, réintroduire la France dans ce qu'on appelait le concert européen, les gouvernements démocratiques des Alliés de 1914-1918 n'auraient-ils pu témoigner de la même indulgence au gouvernement issu du suffrage universel allemand?

Ils ne le firent pas et précisément parce qu'ils étaient des gouvernements démocratiques sur lesquels pesait tout le poids de l'opinion, à la fois toute sa versatilité et toute sa passion. Les grands seigneurs blasés qui siégeaient à Vienne avaient plus de sérénité, un sens plus grand de la relativité et de la continuité que les chefs de gouvernement qui siégèrent à Paris, étroitement dépendants des réactions électorales, de l'émotivité populaire à la fois intransigeante et changeante.

L'Allemagne, les représentants démocratiques d'une Allemagne incontestablement nouvelle, ne furent pas appelés à s'asseoir à la table de la Conférence, à discuter valablement les conditions de la paix. Sans doute, au premier chef, voulait-on marquer la volonté de les traiter en accusés, pour satisfaire à l'opinion ? Eprouvait-on la crainte d'une confusion générale ? Les papiers du colonel House font valoir ce dernier point de vue : « Si les Allemands étaient invités à une conférence générale de la paix pour participer aux discussions, le Président prendrait la parole, Lloyd George également, puis Orlando voudrait sans doute dire à son peuple italien du haut de son fauteuil de Versailles ce qu'il pense de l'affaire. Venizelos et chacun des autres chefs de délégation insisteraient successivement pour être entendus et Clemenceau lui-même voudrait dire à ses populations de France tout ce qu'il pense, lui aussi, à ce sujet. » 1

On craint donc d'étaler en pleine lumière le désaccord des Alliés, on craint cette diplomatie au grand jour qu'avait réclamée Wilson, parce que l'on se rend bien compte que la publicité des délibérations aboutirait non à faciliter le règlement de la paix, mais au contraire, par l'écho et l'amplification des discours, à accuser plutôt les différends et les divergences. La publicité, la radiodiffusion et la télévision des débats de l'ONU ont-t-elle abouti à d'autre résultat? On n'y parle

¹ Chs Seymour, Papiers intimes du colonel House, p. 385. Paris 1931.

plus pour rechercher la solution de conciliation, le compromis nécessaire et raisonnable, mais pour retrouver l'écho vivifiant des approbations électorales.

L'Allemagne se vit donc notifier, le 7 mai 1919, un traité qu'elle n'eut, à quelques détails près, qu'à accepter sous la menace du blocus ou de l'invasion. Certes les Alliés n'étaient pas unanimes à approuver cette attitude. Lloyd George, à l'instigation de certains de ses conseillers — le général Smuts notamment — soutenait qu'il fallait faire des concessions à la délégation allemande, qu'il fallait choisir entre une « paix infernale » et une « paix divine », souhaitant que l'on réduisît la période d'occupation de la rive gauche du Rhin, que l'on revît la frontière orientale de l'Allemagne et qu'on reçût le Reich dans la Société des Nations.

Clemenceau est catégoriquement opposé à toute modification sur ces points essentiels. Quant aux Américains, ils sont conscients de la sévérité du Traité, mais ils pensent qu'il est trop tard pour le remettre en question : la négociation entre Alliés et associés a été assez laborieuse jusqu'ici pour n'être pas rouverte. « Le colonel House, déclare Seymour, voyait naturellement d'un œil favorable tous les efforts tentés pour insuffler quelque libéralisme dans les conditions de paix, et, à mainte reprise, il ne s'était pas fait faute d'exprimer son mécontentement à propos de transactions auxquelles on avait dû se résigner. Tout spécialement les aspects économiques du Traité lui déplaisaient. Mais le Colonel eut peur que si l'on entreprenait une revision en gros du traité, jamais une entente complète ne se fasse entre les puissances représentées à Paris. » ¹

Parlant de l'intransigeance de Clemenceau, House lui-même déclare dans ses notes: «Je n'affirmerai pas que ce soit là une politique avisée. Le Traité est trop rigoureux...²» Et si Wilson adopte la thèse française, se refuse à reviser le traité, c'est en s'en prenant violemment à Lloyd George, qui y a fait insérer des dispositions sévères et qui maintenant voudrait battre en retraite. Il faut signer. Mais sans aucun doute Wilson espère-t-il que la clause de revision inscrite dans le pacte de la SDN (art. 19) et la participation des Etats-Unis à la Ligue permettront par la suite d'adoucir le traité et ses conditions d'application. L'essentiel était de faire accepter le Pacte de la SDN, même au prix d'un mauvais traité.

¹ Chs Seymour, op. cit., p. 514.

² Chs SEYMOUR, ibid.

Les Français pensent être allés au maximum des concessions. Les Américains pensent au contraire que le Pacte de la SDN doit ouvrir la porte à un graduel allégement des charges de l'Allemagne.

Mais le protocole dont on use dans la galerie des glaces de Versailles est le protocole de la capitulation sans condition qu'on impose à un vaincu, non celui qui convient à la signature d'un traité de paix et de réconciliation.

House constate, à propos de la cérémonie de la signature à Versailles : « J'éprouvai un peu de compassion pour ces Allemands stoïquement immobiles sur leurs sièges. Cela me fit songer aux usages des temps anciens où le vainqueur traînait le vaincu aux roues de son char. A mon avis de pareilles mises en scène détonnent avec l'ère nouvelle dont nous prétendons avoir le grand désir de préparer l'avènement. J'aurais voulu plus de simplicité et une ambiance plus chevaleresque, qui faisait totalement défaut. » « Le tableau avait été préparé avec soin et rendu aussi humiliant que possible pour le vaincu. » ¹

On agit du reste dans la logique du traité : l'article 231 affirme la responsabilité collective de l'Allemagne. « Les gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernement alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses Alliés. »

Cet article, inusité dans un traité de paix, s'explique doublement : il satisfait d'abord au manichéisme élémentaire des peuples vainqueurs : il y a un bon et un méchant. Le méchant est toujours puni. Ensuite et surtout — car il fut élaboré par des juristes — il justifie l'action en responsabilité civile. Il permet de fonder le système des réparations, de faire payer au peuple allemand les dégâts qu'il a causés, d'indemniser les mutilés, de pensionner la veuve et l'orphelin. Là encore, deux mobiles : la satisfaction d'une justice distributive, qui fait payer le coupable, et surtout la possibilité pour les gouvernements alliés de surseoir aux mesures draconiennes de rétablissement que nécessiterait la situation de leurs finances nationales. Le slogan « l'Allemagne paiera » est, moralement et financièrement, d'excellente portée électorale. Il a fait la Chambre bleu horizon, la popularité du Bloc National, des Poincaré et des Millerand dans les chaumières de France.

¹ Chs Seymour, op. cit., p. 527. Voir aussi: Brockdorff-Rantzau, Dokuments und Gedanken von Versailles. Berlin 1925.

Même si les Quatorze points n'en avaient pas fait état, il était pourtant normal que l'Allemagne fût appelée à payer une indemnité de guerre, même si l'on dissociait le sort du peuple allemand de celui de ses chefs. Etait-il possible de lui faire payer la totalité des dommages subis par les personnes et par les biens ? Des chiffres très divers ont été revendiqués: 350 milliards de francs or pour les biens et les personnes. L'Allemagne en a-t-elle la capacité ? Elle prétend ne pouvoir payer, échelonnés, que 30 milliards de marks-or. La commission des réparations s'arrête à 132 milliards, à l'échelonnement de quelque 3 milliards par an, soit un règlement étalé sur plus de 40 ans. 1

Abstraction faite du principe des réparations et de la justification du montant fixé, quel sera inévitablement le résultat de l'opération? On connaît l'ouvrage de Keynes et le bruit qu'il fit en 1919, condamnant les traités. La réfutation qu'en a tentée Etienne Mantoux n'est pas convaincante². S'ils veulent être payés, les Alliés doivent stimuler le relèvement de l'économie allemande et sa réintégration dans le circuit commercial. Et c'est à quoi songe un Keynes dépeignant la catastrophe que signifierait un effondrement de l'économie allemande pour l'Europe entière, le vide économique, les troubles sociaux qu'il provoquerait. Mais cet avis ne s'impose pas d'emblée à la France et au gouvernement britannique. On songerait plutôt à ruiner l'économie d'une concurrente dangereuse, momentanément en difficulté. D'où. s'expliquant aussi sans doute par une certaine mauvaise volonté allemande, la politique d'exécution, de prise de gages que pratiquera Poincaré en 1923. De toute façon, Allemagne prospère ou Allemagne en difficulté, le problème des réparations, lié d'ailleurs à celui des dettes interalliées, hypothèque gravement les relations internationales jusqu'en 1932 et sert de tremplin au national-socialisme.

Si l'on comprend donc la revendication française, d'autant plus que subsiste la dette en faveur des Etats-Unis, il n'en reste pas moins que le fardeau imposé à toute une génération allemande, le tribut de la culpabilité collective est gravement ressenti. Et sans doute Keynes a-t-il raison quand il reproche aux auteurs du traité d'avoir réglé le problème des réparations « comme un problème de théologie, de politique et de tactique électorale, s'occupant de tous les points de vue sauf de celui de l'avenir économique des Etats dont ils avaient en main la destinée. » ³

¹ L'ouvrage d'Et. Weill-Raynal, Les Réparations allemandes et la France, 3 vol., Paris 1948, est l'étude la plus précise et la plus objective sur le problème des réparations.

² Etienne Mantoux, La Paix calomniée... Paris 1946.

³ KEYNES, op. cit., p. 183.

L'Europe est économiquement plus divisée qu'elle ne l'était avant 1914, au moment où les concurrences extérieures devraient l'amener à organiser sa solidarité. Comme le constate Pommery dans son Histoire économique: « Les Etats nés des traités de 1919 n'arrivèrent pas à réaliser l'entente économique qui eût pu assurer leur avenir. Bien au contraire, dans la paix, les rivalités s'exacerbèrent, le nationalisme domina les politiques commerciales quand il aurait fallu un large esprit de compréhension mutuelle. » 1

« Le territoire européen, remarque le géographe Blanchard, a pris l'aspect d'un échiquier de forteresses dans lesquelles chaque peuple est enfermé aux aguets. L'Europe offre le spectacle d'un état de division qui paralyse ses ressources, stérilise les efforts de la population laborieuse, entraîne l'irritation et l'impuissance. »

Les clauses territoriales étaient sévères. Mais certes la perte de l'Alsace-Lorraine et des provinces polonaises était parfaitement conforme aux principes posés dans les Quatorze points : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. On enlève à l'Allemagne ses colonies : le colonialisme admis, c'est une opération mal justifiée de soi-disant sévices que les colons germaniques auraient fait subir aux peuples indigènes. Mal justifiée, car à ce titre la France et l'Angleterre eussent eu quelques motifs à renoncer à leurs propres possessions.

Mais ce qui est sans doute plus grave pour l'Allemagne, ce sont les limitations apportées à sa souveraineté. C'est l'interdiction d'une fusion avec l'Autriche allemande, qui serait conforme au principe des nationalités et au vœu des populations, puisqu'aussi bien, privée de son empire, l'Autriche est économiquement inviable. Mais l'on ne veut pas que le territoire allemand se trouve plus grand au lendemain de la guerre qu'il n'était en 1914. Laisser l'Allemagne s'y introduire par l'Autriche, c'est lui permettre de s'imposer à tout le bassin danubien.

Limitations plus graves encore à la souveraineté allemande : c'est l'internationalisation des grandes voies fluviales allemandes, c'est la démilitarisation de la Rhénanie. C'est la limite de 100 000 hommes imposée à la Reichswehr, de strictes limitations en matière d'armements. Sans doute le désarmement allemand doit-il être le prélude à un désarmement général, sous l'égide de la SDN. On sait ce qu'a valu cet engagement et quel prétexte facile le gouvernement hitlérien trouvera, dans son inexécution, pour réarmer le III° Reich.

¹ Pommery, Aperçu d'histoire économique contemporaine 1890-1945, p. 85. Paris 1946.

Certes le Traité de Versailles n'a pas démembré l'Allemagne, comme les ultras, les Bainville ou les Mangin de France l'eussent désiré. Mais il est lourd pour l'Allemagne, blessant pour sa susceptibilité: il frappe surtout d'un très grave discrédit ceux qui ont eu l'obligation de le signer sous la contrainte et qui se trouvaient être, précisément, les interlocuteurs les plus enclins à s'engager sur la voie d'un rapprochement et de la collaboration internationale.

Pour autant Versailles satisfait-il aux revendications françaises touchant les réparations et la sécurité? Non, sans aucun doute. La France ne pouvait prétendre, à elle seule, faire respecter le traité. La politique d'exécution d'un Poincaré a démontré l'absurdité de cette prétention, dressant contre la France la ci-devant ennemie et les ci-devant Alliés. La sécurité de la France ne pouvait résulter que d'une sécurité collective, soit celle d'une alliance continuant l'association de la guerre — mais on sait le sort du traité de garantie anglo-américain allègrement promis à Clemenceau — soit celle, plus vaste, de la SDN.

La sécurité aurait dû résulter de la Ligue des Nations. Mais on n'ignore pas que le mécanisme de cette institution fut faussé. Faussé par l'abstention américaine. Faussé par l'insuffisance des moyens mis à la disposition de l'autorité internationale. Faussé par l'ignorance ou la négligence des problèmes économiques. Faussé enfin parce que la France et la Grande-Bretagne virent plutôt, dans la SDN — sans en tirer, d'ailleurs, tout le parti possible —, une Sainte Alliance chargée de maintenir l'ordre des vainqueurs qu'un organisme de large collaboration où l'on pût, dépassant les préjugés et les ressentiments, reviser dans la sérénité et dans l'objectivité les dispositions les plus fâcheuses des traités de 1919.

Paix carthaginoise, le Traité de Versailles le fut par son texte et par sa forme, non par sa mise en œuvre, la division des Alliés en empêchant la stricte application. Ainsi la France perdait sur deux tableaux : sa sécurité, la tranquillité de son développement n'étaient garantis ni par une politique de rigueur, souhaitée, inscrite mais inapplicable, faute de moyens et d'alliés, ni par une politique raisonnable de rapprochement, de collaboration économique, rendue momentanément impossible, et peut-être fondamentalement ruinée par l'intransigeance des positions prises par Clemenceau, par ses successeurs et par le Parlement français. Briand viendra trop tard.

La paix de 1919 devait ouvrir une ère nouvelle. Elle serait la paix des démocraties. Une paix de justice et de réconciliation. Le Traité de Versailles démontre la relativité des principes les plus nobles, la fragilité des intentions les plus louables. On ne saurait en faire grief aux seuls négociateurs, les condamner avec l'assurance facile que

donne le recul du temps. Pesait sur eux, par le canal des parlements et de la presse, tout le poids d'opinions publiques passionnées, entretenant les vieilles blessures, cultivant la querelle nationale.

Des opinions tout entières tournées vers le passé, un passé travesti à des fins d'édification nationale. Des opinions vivant encore dans la psychose de guerre, dans le climat des propagandes. Des opinions mal préparées à penser le sort du monde et de l'Europe en des termes nouveaux, en des termes de réconciliation et de collaboration.

Loin de moi l'idée de prôner le bon vieux temps. Je n'entends faire l'éloge ni de la Sainte Alliance, ni du système bismarckien. Je constate simplement que Metternich et Bismarck ont bénéficié de conditions plus faciles, de plus de liberté de mouvement, d'une marge de concessions plus large que les négociateurs de Versailles.

Et s'il faut tirer de cette histoire une morale, c'est celle-ci :

La démocratie, qui est, par définition, le régime le plus juste, n'entraîne pas nécessairement dans son action la justice ni la paix. Pour elle, autant que pour les régimes absolus, la victoire s'avère souvent plus difficile à supporter que la défaite, parce qu'il est plus facile de triompher d'un adversaire que de surmonter ses propres préjugés. Or si la paix doit être autre chose que l'anéantissement de l'adversaire, si elle doit être la création d'un climat nouveau d'entente et de collaboration, la première condition est précisément que l'on sache, de part et d'autre, surmonter ses propres préjugés et ses propres ressentiments.

G. A. CHEVALLAZ.